



QUALITE DES EAUX DESTINEES à la CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE
BUDOS

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est confié au service Santé et Environnement de la DDASS. En 2007, 15 prélèvements ont été réalisés sur le syndicat de BUDOS.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur le Syndicat de BUDOS provient de l'achat de l'eau à la C.U.B. (source Fontbanne"). Elle subit un traitement complet (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes de BUDOS, ILLATS, LANDIRAS, PUJOLS/CIRON.

La Lyonnaise des Eaux exploitante du réseau de distribution effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries.	100% des 15 analyses réalisées sont conformes. Bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.	Teneur moyenne = 2 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 19°F Eau peu calcaire
PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l.	Aucune trace de pesticides n'a été détectée dans l'eau distribuée.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Teneur moyenne inférieure à 0,3 mg/l Teneur en fluor conforme
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
GOUT ET ODEUR La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau ne contient pas de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2007 sur le Syndicat de BUDOS a été de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les substances physico-chimiques recherchées.

Ces Informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application de l'arrêté du 10 juin 1996 - articles 8 et 12

Les résultats analytiques et le rapport annuel de la DDASS peuvent être consultés au siège du syndicat des eaux.



DDASS de la GIRONDE - Service Santé-Environnement

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - B.P.922- 33062 BORDEAUX CEDEX Tel : 05 57 01 91 00 - Fax : 05.57.01.93.57